

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Achat de carburants par groupement de commande - Autorisation de signature du marché

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°17 du bureau communautaire du 18 novembre 2013, Monsieur le Président ou son représentant, a été autorisé à signer la convention de création du groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, la ville de Châtellerault, le Centre Communal d'Action Sociale de Châtellerault et la commune de Thuré, pour l'achat de carburants ainsi que toutes pièces relatives à cet objet.

Le marché des carburants est composé de deux lots d'un montant total annuel estimé à 650 000 € HT.

Lot n°1 : Fournitures de carburants en station par badges

Lot n° 2 : Fourniture de carburants en vrac

Le montant annuel estimé pour la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais est de 300 000 € HT.

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 mars 2014 et tenant compte des délais pour le retour des actes administratifs des différents membres du groupement, il convient d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer également le futur marché.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010 relative aux délégations du Conseil Communautaire au bureau;

VU la délibération n°17 du bureau du 18 novembre 2013 relative à la création d'un groupement de commande pour l'achat de carburants,

CONSIDERANT les délais nécessaires pour le retour des actes administratifs des différents membres du groupement de commandes,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de carburant concernant la CAPC pour un montant annuel estimé de 300 000 € pour les lots identifiés ci-dessus, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE